

Annexe 2

Table municipalité – entreprise

Démarche d'information et de consultation dans le cadre du projet minier Arnaud

Table municipalités-entreprise

Statuts et fonctionnement de la Table municipalités- entreprise

par :



28 novembre 2012

TABLE DES MATIÈRES

1.	CONTEXTE	1
2.	MANDAT	1
3.	COMPOSITION	2
4.	RÈGLES DE FONCTIONNEMENT	3
5.	RENCONTRES	3

Les éléments présentés dans ce document sont proposés à titre indicatif afin d'alimenter les discussions. La détermination et l'acceptation des statuts et du fonctionnement constituent une des tâches essentielles de la Table organismes municipaux-entreprise. La Table peut donc venir préciser ou modifier certains éléments au besoin.

1. Contexte

Mine Arnaud a initié une démarche d'information et de consultation auprès des collectivités de la MRC des Sept-Rivières pour son projet d'exploitation d'une mine d'apatite afin d'identifier, d'analyser et de traiter les préoccupations et les enjeux spécifiques de la population. Dans le cadre de cette démarche, Mine Arnaud propose à ces collectivités la création d'une Table municipalités – entreprise (ci-après « Table ») afin d'établir un cadre privilégié d'échange et de diffusion de l'information avec les représentants des collectivités locales. Pour Mine Arnaud, cette initiative se veut une invitation au dialogue et à la collaboration avec les interlocuteurs issus du domaine municipal et autochtone, ainsi qu'un moyen de bonifier ses études et son projet.

La Table constitue un mécanisme d'information et d'échanges distinct du Comité consultatif et de suivis qui sera mis sur pied par Mine Arnaud. En effet, Mine Arnaud désire créer un lieu de rencontre privilégié pour les représentants municipaux étant donné leurs intérêts, responsabilités et besoins spécifiques dans le cadre de son projet minier.

2. Mandat

La Table a pour objectif de donner à des représentants du domaine municipal les moyens concrets de s'informer et d'être consultés sur l'évolution du projet minier Arnaud. De plus, la Table offre la possibilité à Mine Arnaud d'ajuster son projet en fonction des besoins et des projets de la municipalité d'accueil. Les participants à la Table sont donc invités à contribuer des façons suivantes :

- prendre connaissance de l'information et échanger sur l'évolution du projet;
- donner leurs opinions et recommandations sur les différents aspects du projet;
- suivre le déroulement des activités d'information et de consultation de la collectivité;
- suivre le déroulement des activités et des travaux du Comité consultatif et de suivis;
- relayer les renseignements obtenus auprès des concitoyens et représentants d'organismes du milieu;
- rapporter et traduire les préoccupations des citoyens;
- assurer le suivi de la mise en œuvre d'activités entre Mine Arnaud et les partenaires municipaux;
- discuter d'enjeux de compétences municipales et supramunicipales : impacts sur la valeur foncière, impacts sur la valeur des loyers et la disponibilité des logements, impacts sur les infrastructures municipales (route, aqueduc, équipement communautaire, etc.), implication de l'entreprise dans la collectivité, conformité du projet aux orientations municipales concernant l'aménagement et le développement du territoire, etc.

3. Composition

La composition recherchée pour la Table est la suivante :

Catégorie	Organisme	Représentants	Membres
Municipalité	Sept-Îles	Maire	X
		Représentant de la direction générale	X
Municipalité	Port-Cartier	Mairesse	X
		Représentant de la direction générale	X
Municipalité régionale de comté (MRC)	MRC Sept-Rivières	Préfet	X
		Directeur général	X
Entreprise	Mine Arnaud	Directeur du projet	X
		Directrice relations avec le milieu et communication	X
		Autre représentant selon les enjeux discutés	X
Communauté autochtone	Communauté Uashat mak Mani-utenam	Chef	X
		Représentant de la direction générale	X
TOTAL			10

La Table peut, avec l'accord des membres, inviter d'autres organismes ou groupes à désigner un représentant.

4. Règles de fonctionnement

Les règles de fonctionnement de la Table sont les suivantes :

1. Les membres de la Table voient à favoriser un dialogue franc, honnête et courtois au cours des rencontres, dans le respect du mandat de la Table. Les activités de la Table restent souples et sans formalité excessive.
2. Des documents techniques, vulgarisés et courts, peuvent servir de base des échanges et des discussions.
3. La coordination et le soutien technique sont assurés par un représentant de Mine Arnaud.
4. La Table n'ayant pas de pouvoir exécutif, il n'y a pas de vote et les décisions se prennent par consensus.
5. La fréquence des rencontres et les thèmes de discussion sont approuvés et déterminés par les membres de la Table, sur la suggestion de ces derniers.
6. Les réunions de la Table se tiennent à Sept-Îles, puisqu'il s'agit de la municipalité d'accueil du projet.
7. Mine Arnaud traite avec diligence l'information aux questions soulevées par les membres de la Table. Advenant le cas où une recommandation ne pourrait être appliquée, Mine Arnaud s'engage à informer la Table des motifs qui déterminent cette décision.
8. Un compte rendu sommaire est rédigé par Mine Arnaud après chaque rencontre et envoyé aux membres de la Table pour commentaires et acceptation. Suite à la validation du document par les parties prenantes il est ensuite rendu public sur le site internet de Mine Arnaud.
9. Les membres doivent définir de quelle manière l'information sera diffusée dans leur organisation respective.
10. La Table débute ses travaux suite à l'acceptation du contenu du présent document et sera maintenue jusqu'à la mise en opération de la mine. Par la suite, les activités de suivi seront transférées au comité de suivi du projet.
11. Certains points pourraient être discutés sous réserve si la nature de ces informations se veut confidentielle.

La détermination et l'acceptation de ces règles de fonctionnement constituent une des tâches de la Table, qui peut venir les préciser ou les modifier au besoin.

5. Rencontres

Les rencontres de la Table pourraient avoir lieu à une fréquence mensuelle ou selon les besoins.